

TRANSPORT POUR COMPTE PROPRE PAR LE PRESTATAIRE

Récépissé concernant la circulation intracommunautaire des marchandises comme preuve de réception en cas de transport de la marchandise pour compte propre par le prestataire en qualité d'expéditeur

- en cas d'acheminement d'après le droit allemand §§ 4 et 6 a) et 14 a) de la loi allemande relative à la taxe sur le chiffre d'affaires ainsi que 17 c) du décret d'application précisant la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires -

Emetteur des documents (prestataire) en cas de transport pour compte propre au sein du pays de provenance :

.....
.....

Déclaration du destinataire des marchandises :

Le soussigné entrepreneur (destinataire des marchandises et de la prestation) confirme avoir reçu

a) les marchandises dénommées ci-dessous.....

.....

b) les marchandises figurant sur le bon de livraison/facture n°..... date.....

de la part du prestataire (émetteur du document) dans le pays d'arrivée de l'UE (différent du pays de provenance de l'UE).....

Le destinataire de la prestation s'engage à soumettre l'entrée des marchandises à la déclaration Intrastat d'une part, ainsi qu'à la taxe sur les acquisitions avec son numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée intracommunautaire de l'autre, au titre de la sixième directive TVA.

Lieu

Date

Raison sociale/Cachet de l'entreprise

Signature juridiquement obligatoire du destinataire de la prestation

Remarque : La déclaration qui précède n'est pas requise dans le cas d'un tiers professionnel mandaté (transitaire) procédant au transport de la marchandise. Par conséquent, le règlement pour transport par transitaire s'applique.